

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Octobre 2019

Convocations envoyées le vingt cinq Septembre deux mille dix-neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le quatre Octobre deux mille dix-neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
GARNIER Bernard
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
VIRELY Jean-Marie.

Madame : PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Néant.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, SALOMON Grégory, Madame MUCHERL Monique.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard

Monsieur le Maire :

🚩 Ouvre la séance à 20 h 00.

Présence de Messieurs Bruno BETHENOD, Président des Maires Ruraux section Côte d'Or, Jacques JACQUENET, Président du SICECO Territoires d'Energies, Bernard VIRELY, Mathieu JULIEN (SICECO), TARDIT Eric, CHARVY Mathis.

Présentation du projet de méthanisation : le SICECO fera une étude de faisabilité après consultation de plusieurs bureaux d'études.

Produire de l'énergie qui rapporterait au territoire.

Etude de faisabilité gratuite pour la commune.

21h20 : Suspension de séance.

21h45 : Reprise de séance.

🚩 Donne lecture du PV de la séance du 13 Septembre 2019.

Ordre du jour :

N° 2019-063 – Etude de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la Commune :

La Fromagerie Berthaut, Dijon Céréales et plusieurs agriculteurs présents sur le territoire communal, souhaitent étudier la création d'une unité de méthanisation sur le secteur.

Afin de pouvoir identifier le projet le mieux adapté au territoire en termes de gisement des intrants et de valorisation du biogaz produit, la Commune souhaite faire appel à l'expertise technique et financière du SICECO, comme il l'a par ailleurs déjà fait sur le secteur de Créancey ou encore de Saint Nicolas les Citeaux.

Ainsi, Au titre de la compétence "Développement des énergies renouvelables" que la commune a transféré au SICECO par délibération en date du 07 Octobre 2016, Monsieur le Maire propose de demander au Syndicat de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation sur son territoire et aux alentours en fonction des opportunités.

Les objectifs de cette étude, qui constitue la 1^{ère} étape de tout projet de développement des énergies renouvelables, sont :

- Établir un état des lieux du gisement des intrants et définir un plan d'approvisionnement potentiel.
- Analyser les potentiels de valorisation du biogaz.
- Dimensionner l'unité de méthanisation.
- Réaliser une analyse économique du projet : investissement, recherche subventions, bilan d'exploitation, portage,...

En 1^{ère} approche, le montant financier d'une telle étude de faisabilité est de l'ordre de 20.000 € TTC. Monsieur le Maire précise que cette étude de faisabilité peut faire l'objet d'une aide financière de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne Franche Comté à hauteur de 70 % du montant HT des prestations. D'autre part, il rappelle que le SICECO, participe au financement des études de faisabilité. Par conséquent, le plan de financement pourrait être le suivant :

- ADEME / Région : 70 % du montant HT de l'étude.
- SICECO / Dijon Céréales / Fromagerie Berthaut / Groupe d'exploitants agricole : répartition du solde du montant TTC de l'étude à définir par convention.

La Commune d'Epoisses ne supporte donc aucun coût financier pour cette étude de faisabilité.

L'intégralité des démarches administratives sera gérée par le SICECO (marché d'étude pour le choix du prestataire extérieur qui réalisera l'étude, demande de subventions auprès des financeurs). Une convention quadripartite SICECO / Commune / Dijon Céréales / Fromagerie Berthaut définira les modalités administratives, techniques et financières du partenariat pour la réalisation de cette étude de faisabilité (présente en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de demander au SICECO de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation sur son territoire et aux alentours en fonction des opportunités,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat SICECO / Commune / Dijon Céréales / Fromagerie Berthaut pour la réalisation de cette étude de faisabilité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Devenir du presbytère :

Devons-nous le vendre ?

Dans les prochaines années, le nombre de personnes âgées va augmenter, pourrions-nous nous orienter vers une solution de maison pour séniors.

Pas de décision pour l'instant.

N° 2019-064 – Rapport du CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :

La Commune maintient sa position, à savoir : payer l'école de musique de Semur-en-Auxois en fonction du nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande que l'affectation des crédits se fasse au nombre d'élèves inscrits,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

N° 2019-065 – Propriétés sans maîtres :

Des terrains sur la Commune n'ont pas de propriétaires.
Des démarches seront engagées auprès du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour engager des démarches concernant les propriétés sans maîtres,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

N° 2019-066 – Suppression des lignes aériennes HTA :

Extension BT pour le raccordement de la Station d'épuration (suppression du TV).

Le SICECO nous informe du montant restant à charge de la Commune : environ 5.969,90 € HT.

Le Conseil est d'accord à condition que toutes les lignes et poteaux disparaissent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte ces travaux à condition que toutes les lignes et poteaux disparaissent,

Accepte la participation communale,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

N° 2019-067 – Place Arnaud BELTRAME :

Elle serait située à la place de la Place de la Piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de renommer la "Place de la Piscine" en "Place Arnaud BELTRAME",

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Cérémonie du 11 Novembre :

Messe à 10h à l'église d'Epoisses.

Rassemblement à 11h au monument aux morts.

Ensuite inauguration de la "Place Arnaud BELTRAME".

Puis vin d'honneur à l'ERL.

14h30 : diaporama du voyage scolaire des 6 et 7 Mai 2019 à Verdun.

N° 2019-068 – Adhésion à la MICA (Mission de Conseil et d'Assistance aux Collectivités de Côte d'Or) :

Adhésion : 200 € / an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'adhérer à la MICA,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10

Contre : 1

Abstention(s) : 0

N° 2019-069 – Dons :

Don de Monsieur Bernard VIRELY : 1.029 €.

Don de Monsieur et Madame COËFFÉ pour le prêt de tables et chaises : 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte ces dons,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-070 – SICECO extension BT d'une parcelle :

Participation extension BT de la parcelle de Madame LEGOUTEIL : 1.029,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de régler 1.029 € au SICECO,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-071 – Décision modificative :

Il manque 7.500 € au budget pour payer les travaux de voirie 2019.

Il est demandé une décision modificative pour transférer 7.500 € du compte 2111 au compte 238 :

| | | | |
|----|---------|--------------------------------|-----------|
| ID | 238/23 | Avances / Cde immo. corporelle | + 7.500 € |
| ID | 2111/21 | Terrains nus | - 7.500 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette décision modificative au budget principal,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Questions diverses :

- ⇒ Sapins de Noël de 3 mètres : Ecole, ERL, Eperons, parvis du château, place du Jeu de Paume. Pour la décoration des sapins : Philippe RENAULT, Bernard GARNIER, Jean-Marie VIRELY, Jean-Noël PHILIPPOT.
- ⇒ Repas des Aînés : installation jeudi 7 Novembre à 14h30.
- ⇒ Prochaine réunion : Vendredi 08/11/2019 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 15.

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel